

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES PROGRAM ASSESSMENT TERMS AND CONDITIONS

INTERNATIONAL PROGRAMS

DU BBA – Bachelor of Business Administration
DU EMBA – Executive Master of Business Administration
DU EDBA - Executive Doctorate in Business Administration

Année Universitaire 2025/2026
Academic Year 2025/2026

Article #1 Organisation des enseignements / Course Organisation

Chaque formation est organisée en Unités d'Enseignement (UE) capitalisables. Chacune de ces UE est composée d'un certain nombre d'Eléments constitutifs d'une Unité d'Enseignement (ECUE), dispensés sous forme de cours magistraux et/ou de travaux dirigés.

The program curriculum is composed of units called "Unité d'Enseignement" (UE). Each UE is comprised of "Eléments constitutifs d'une Unité d'Enseignement" (ECUE) which can be delivered in the form of lectures or as practical exercises.

Article #2 Assiduité / Class Attendance

L'assiduité est obligatoire. Sauf dispositions spéciales (redoublants, sportifs de haut niveau, mobilité internationale, etc.), l'étudiant doit suivre toutes les ECUE constitutives de toutes les UE, à hauteur de 80% minimum du volume horaire de chacune d'entre elles. Toute absence à un cours doit être justifié par un document ou certificat jugé valide.

Class attendance is mandatory. Except for students benefitting from special status (e.g. students repeating a year, professional athletes recognized by the university committee, international mobility, etc.), all students must attend each course, in each unit, for a minimum of 80% of the total amount of lecture hours. Absence must be justified by a valid certificate.

-

Article #3 Contrôle Continu / Continuous Assessment

Chaque matière est évaluée en contrôle continu intégral.

La note de contrôle continu est la moyenne d'au moins deux évaluations pour un volume d'ECTS inférieur, égal ou supérieur à 2. La pondération d'une évaluation ne doit pas représenter plus de 70% de la moyenne.

Les évaluations peuvent être sous forme écrite et/ou orale. L'assiduité et/ou la participation peuvent être des éléments d'évaluation.

L'évaluation en contrôle continu prévoit la communication régulière des notes partielles à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies. Pour chaque cours, une fiche détaillant la décomposition de l'évaluation par épreuves est communiquée par l'enseignant aux étudiants.

The assessment of each module in each unit is based on continuous assessment in written and/or oral form. The final grade for the course is calculated on the basis of a minimum of two assessments for a module of 2 or less ECTS credits. An assessment must not be considered for more than 70% of the final grade. The attendance and/or participation in class can be taken into account for the calculation of the final grade of the course. Students shall be regularly informed of their grades and will be allowed to see their graded work if they wish to do so. The continuous assessment conditions of a course are modifiable by the instructor within the limits stated in the present document. One synopsis for each course of the program, stating the conditions of continuous assessment, the types of assessments and their ponderation in the calculation of the final grade for the course is given by the instructor to students.

Article #4 Obtention des UE / Validation of Units

Une Unité d'Enseignement (UE) est composée d'une ou plusieurs ECUE (Elément constitutif d'Unité d'enseignement). Un Semestre est composé d'une ou plusieurs U.E.

Chaque UE est définitivement acquise et capitalisable dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne de 10/20 minimum. La moyenne est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque ECUE. Au sein de chaque UE, il y a compensation entre les notes obtenues à chaque ECUE. Il n'y a pas de note éliminatoire.

Il y a compensation entre ECUE. Il n'y a pas de compensation entre U.E., ni entre semestres.

Exemple : l'U.E. A est composée des matières 1 et 2.

Si l'étudiant obtient 8/20 à la matière 1 et 12/20 à la matière 2, la moyenne de l'U.E. sera 10/20. L'U.E. A est acquise.

Si l'étudiant obtient 9/20 à la matière 1 et 10/20 à la matière 2, la moyenne de l'U.E. sera 9.5/20. L'U.E. A n'est pas acquise.

One Unit (UE) is composed of one or several courses. One Term ("Semestre") is composed of one or several Units.

A unit is acquired if the minimum pass grade of 10/20 is obtained. The value ratio of each module comprised in the Unit is taken into account when calculating the Unit's grade.

There is a system of grade compensation within modules. There is NO system of grade compensation within units, nor within terms.

E.g.: given that "Unit A" is composed of "Module 1" and "Module 2".

If the student gets 8/20 in Module 1 and 12/20 in Module 2, the Unit average will be 10/20. Then Unit A is passed.

If the student gets 9/20 in Module 1 and 10/20 in Module 2, the Unit average will be 9.5/20. Then Unit A is failed.

Article #5 Obtention du Semestre / Validation of Semesters (Terms)

Un Semestre est acquis uniquement si toutes les U.E. le composant sont acquises (moyenne de chaque U.E. égale ou supérieure à 10/20).

Exemple : soit le Semestre 1 composé des U.E. 1 et 2.

Si l'étudiant obtient 10/20 à l'U.E. 1 et 12/20 à l'U.E. 2, la moyenne du Semestre sera 11/20. Le Semestre 1 est acquis.

Si l'étudiant obtient 9/20 à l'U.E. 1 et 11/20 à l'U.E. 2, la moyenne de l'U.E. sera 10/20, néanmoins, le Semestre 1 n'est pas acquis.

A term is acquired only if all units are passed (satisfactory average of each unit equal or superior to 10).

E.g.: Given that "Term A" is composed of "Unit 1" and "Unit 2".

If the student gets 10/20 in Unit 1 and 12/20 in Unit 2, the Term average will be 11/20. Then Term A is passed.

If the student gets 9/20 in Unit 1 and 11/20 in Unit 2, the Term average will be 10/20. Then Term A is nonetheless failed.

Article #6 Obtention de l'année / Validation of the Year/ Degree

L'année est validée dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale de 10/20 minimum entre les deux semestres et à condition d'avoir validé la totalité des UE. Il n'y a pas compensation entre les notes obtenues à chaque semestre. La moyenne est calculée en tenant compte des coefficients affectés à chaque semestre.

Pour passer en année supérieure de DBA, les étudiants doivent avoir acquis toutes les UE de l'année précédente.

Pour soutenir le Thesis de DBA, les étudiants doivent avoir validé toutes les UE 1 à 8.

The degree is obtained if the student has obtained at least the satisfactory grade of 10/20 as an average of the two terms and on condition that all the units (UE) have been validated. There is NO grade compensation between semesters.

Article #7 Redoublement / Retaking a Year

Le redoublement peut être autorisé sur décision spéciale du jury de délibération des notes et résultats du diplôme.

Si un Semestre n'est pas acquis, l'étudiant pourra être autorisé à redoubler l'année et dispensé des U.E. acquises.

Sauf décision spéciale du Jury, si une U.E. n'est pas acquise, l'étudiant doit repasser tous les matières composant l'U.E.

If a student has failed a term (semester), they may be authorized by the committee to repeat the year and be waived of already passed unit(s). This principle is not valid for single modules, except if a special committee decision states otherwise. If a student has failed a unit, all modules composing the failed unit must be retaken, except if a special committee decision states otherwise.

Article #9 Mémoire / Travail à rendre / Plagiat / Research Project and Plagiarism

L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré (ex. note zéro, exclusion du programme, renvoi devant la Commission Disciplinaire du Conseil Académique...). Le plagiat peut être considéré comme une fraude.

Students are responsible of verifying that every paper, report, document, assignment etc. that they submit does not contain any form of plagiarism. Sources must be quoted and included in the bibliography. In case of plagiarism, the student can be reprimanded or incur disciplinary sanctions, plagiarism being considered equivalent to fraud (graded zero, excluded from the program, referred to the Academic Senate, etc...)

Article #10 Situations de handicap / Students with Disabilities

Les étudiants souffrant d'un handicap reconnu par les instances habilitées, pourront, à leur demande et dans la limite de la prescription du médecin agréé, bénéficier d'un aménagement d'épreuve. Les situations seront traitées au cas par cas.

Students who have mobility limitations or other disabilities must contact the University central medical service in order for their disability to be acknowledged and for them to be authorised to benefit from appropriate test accommodations, following the doctor's specifications. Each case will be subject to individual review.

Article #11 Rattrapage / Retake Session

Les évaluations de contrôle continu étant organisées en session unique, il n'y a pas de session de rattrapage.
Continuous assessment evaluations are held in a single assessment session and no retake session is offered.